

**LISTE DES DECISIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 25 NOVEMBRE 2025**

**2025-10-28-001 – APPROBATION DU PROCES VERBAL**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité des présents.

**2025-11-25-002 – DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS SUITE A UNE DEMISSION**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints.

Suite à la démission de Madame Nadia Legendre du poste de 4<sup>ème</sup> adjoint, il vous est proposé de porter à 4 le nombre de postes d'adjoints.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de**

- **DETERMINER à quatre le nombre de postes d'adjoints.**
- **ADOPTÉ par 11 voix pour (MM. Payen Jean-Paul - Bouchard Patrick - Mahé Béatrice - Gaillard Wilfrid - Vallée Jean—Malet-Roselier Laetitia par procuration -Prod'homme Dominique –Notot Jacques par procuration - Paredes Santiago - Garnier Jocelyne - Basset Régine) , 3 voix contre Delamarche Anita - Lebailly Adrien – Duval Philippe par procuration)**

**2025-11-25-003 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS FRICHE – PROJET BOUCHERIE**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-2 et L. 2121-29,  
CONSIDÉRANT la nécessité de soumettre pour approbation les plans de financement et la demande de subvention au titre du Fonds Vert - Recyclage Foncier,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de**

- **D'APPROUVER le projet en phase esquisse ci-dessus mentionné,**
- **D'APPROUVER son plan de financement ci-dessus mentionné,**
- **D'AUTORISER le maire à réaliser les demandes de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert - Recyclage Foncier et de la DETR/DSIL, auprès du PETR au titre du LEADER, auprès de la Région au titre du Contrat de territoire 2023-2027, auprès du Département au titre du Contrat de Pôle de services 2025-2029, auprès de Granville Terre et Mer au titre du Plan Local de l'Habitat, du Fonds solidaire et du programme ACTe.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**
- **ADOPTÉ par 11 voix pour (MM. Payen Jean-Paul - Bouchard Patrick - Mahé Béatrice - Gaillard Wilfrid - Vallée Jean—Malet-Roselier Laetitia par procuration -Prod'homme Dominique –Notot Jacques par procuration - Paredes Santiago - Garnier Jocelyne - Basset Régine) , 2 voix contre ( Lebailly Adrien – Duval Philippe par procuration) et 1 abstention (Delamarche Anita)**

**2025-11-25-004 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2025-06-23-005 : ACHAT DES PARCELLES H 1133-1135-1137**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de**

- **MODIFIER la délibération n° 2025-06-23-005 de la façon suivante : le conseil municipal accepte l'achat des parcelles H n° 1133, pour une contenance de 32 ca , H n° 1135 pour une contenance de 5 a et 9 ca et la H n° 1137, pour une contenance de 12 a et 38 ca propriétés des Consorts Duclos à savoir Mme Christiane DUCLOS née le 01/05/1937, demeurant à Cérences, Mme Nadine DUCLOS, née le 02/01/1960, demeurant à Hudimesnil et de Mme Lydie DUCLOS, née le 07/10/1965, demeurant à Saint-Lô, pour la somme de 30€ auxquels s'ajouteront les frais de notaire à la charge de la commune**
- **AUTORISER le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente**
- **ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents**

**2025-11-25-005 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2025-08-26-003 : ACHAT DES PARCELLES AE 313-317-318-530**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de**

- **MODIFIER la délibération n° 2025-08-25-005 de la façon suivante : le conseil municipal accepte l'achat des parcelles AE n° 313, pour une contenance de 22 ca , AE n° 317 pour une contenance de 32 ca, la AE n° 318 pour une contenance de 1 ca et AE n° 530 pour une contenance de 1 a et 88 ca propriétés de Mme Thébault Chantal épouse Campos, né le 18/06/1947, demeurant à Cérences, pour la somme de 30€, auxquels s'ajouteront les frais de notaire à la charge de la commune**
- **AUTORISER le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente**
- **ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents**

**2025-11-25-006 – REGLEMENT INTERIEUR DE L'ALSH**

Entendu l'exposé de Madame Mahé, maire-adjointe,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de**

- **VALIDER le règlement intérieur de l'accueil de loisirs annexé à la présente délibération**
- **ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents**

Le Maire  
Jean-Paul PAYEN

